



2023/36

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GENISSAC (GIRONDE)**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>29 MARS 2023</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL A DIX-HUIT HEURES</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de Madame BOURDAT BRISSEAU Emeline, Maire.</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>29 MARS 2023</p>	<p>Étaient présents : M. BAGGIO Jean-Marie, Mme HENRY Christine, M. CHAPUS Benoît, Mme BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M. LE LEU Pascal, Mme L’HOMME Céline, M. BUREAU Olivier, Mme PEETERS Stéphanie, M. LAPORTE Francis, Mme PALLUET Laurence, M. LEROY-LANSARD Pierre, Mme MAURI Fabienne, M. MARIE Berty.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 14</p> <p>VOTANTS : 17</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p>Pouvoirs : Mme SICHE Delphine donne pouvoir à Mme PEETERS Stéphanie, Mme BLIMON Rachel donne pouvoir à Madame BOURDAT BRISSEAU Emeline, M. CALISTO David donne pouvoir à M. LEROY-LANSARD Pierre.</p> <p>Absente excusée : Mme DAVID Sylvie</p> <p>Absent : M. LASSALLE Jérôme</p>
<p>OBJET : Adoption d'une convention de partenariat avec la Commune de Cadarsac pour la fête du lac du 26 au 29 mai 2023</p>	<p>M. BAGGIO Jean-Marie a été élu Secrétaire de séance.</p> <p>Madame le Maire informe l'Assemblée de l'organisation de la Fête du Lac par la commune de Cadarsac qui se déroulera du 26 au 29 mai 2023.</p> <p>À cette occasion, une course cycliste aura lieu sur le territoire des communes de Cadarsac et Génissac, à l'initiative de l'association Vélo Club du Libournais.</p> <p>Dans le cadre de cet évènement festif, il convient de mettre en place un partenariat avec la Commune de Cadarsac.</p>

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>29 MARS 2023</p>	<p>Cette volonté de s'associer sur le plan évènementiel a motivé la municipalité de Génissac à accepter le passage des cyclistes sur le périmètre communal.</p> <p>En vue d'assurer des conditions optimales de sécurité sur la période visée, l'appui des services techniques des deux collectivités et la prévision d'un budget ad hoc sont requis.</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>29 MARS 2023</p>	<p>Ainsi, ce projet trouve à se concrétiser à travers une convention partenariale nouée entre la ville de Cadarsac, d'une part, et celle de Génissac d'autre part. À noter que les termes de ce document ont été portés à la connaissance des conseils municipaux respectifs.</p> <p>Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,</p> <p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 14</p> <p>VOTANTS : 17</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p>- APPROUVE les termes de la convention de partenariat établie entre les communes de Cadarsac et Génissac.</p> <p>- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la Commune de Cadarsac.</p> <p>- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Maire de Cadarsac.</p>
<p>OBJET: Adoption d'une convention de partenariat avec la Commune de Cadarsac pour la fête du lac du 26 au 29 mai 2023</p>	<p>Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.</p> <p>Pour extrait certifié conforme.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-end;"> <div style="text-align: center;"> <p>Le Maire,</p>  <p>Emeline BOURDAT BRISSEAU</p> </div> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center;"> <p>Le Secrétaire de séance,</p>  <p>Jean-Marie BAGGIO</p> </div> </div>

Département de la Gironde

Commune de CADARSAC
25 bis Avenue des Bergères
33750 CADARSAC



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

La commune de CADARSAC, représentée par M. Joachim BOISARD, Maire
d'une part,

ET

La commune de GENISSAC, représentée par Mme BRISSEAU Emeline
Sise à 192 Route de Saint-Quentin – 33420 GENISSAC
N° SIRET : 213 301 856 000 18
d'autre part,

Objet de la convention :

La présente convention établie entre les deux parties mentionnées ci-dessus, a pour objet d'apporter une aide financière à la réalisation de la fête du Lac de Cadarsac qui doit se dérouler du vendredi 26 au lundi 29 mai 2023.

Montant du mécénat : 500 € (cinq cents euros)

Fait à Cadarsac, le 20 mars 2023

Le Maire,
J. BOISARD



Le Partenaire,



Le Maire de Genissac,

E. BOUADAT BRISSEAU

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le



ID : 033-213301856-20230406-202336-DE